juristudiant
forum des étudiants en droit

Elément de la cessation des paiements : le passif exigible et l'actif disponible

Par **Olivier**, le **18/03/2008** à **22:56**

Article rédigé par [Mathou->mathou@juristudiant.com] le 18 mars 200

{{Elément de la cessation des paiements : le passif exigible et l'actif disponible}}

A titre liminaire, nous vous rappellons que cette fiche n'engage en rien l'association Juristudiant quant aux affirmations inclues ci-après et que pour toute application à votre problème personnel, nous ne pouvons que vous conseiller d'aller voir un avocat spécialiste de la matière ou un notaire.

Pour toute erreur relevée dans ce document, nous vous serions reconnaissant de nous en informer en la signalant soit par mail (en utilisant la page [contact->http://www.juristudiant.com/contact/contact.htm]), soit directement sur le [forum Juristudiant ->http://www.juristudiant.com/forum/].

Ce tableau est une modeste synthèse récapitulative des élements constitutifs de la cessation des paiements, notion clef des procédures collectives, sous l'empire de la loi du 26/07/2005 :
- passif exigible
- actif disponible.

Vous trouverez ce tableau [en cliquant ici ->http://www.juristudiant.com/site/fiches/Juristudiant-procedurescollectives-CP.pdf]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés